

Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne  
de la Région d'Ile-de-France – 1 rue Lucienne Gérain - 93698 Pantin Cedex

Arrêté du Président

**N°2023-346**

MC/HD

**OBJET** : Examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, session 2024.  
Composition du jury.

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L132-10, L320-1 à L321-3, L522-1 à L522-7 et L522-23 à L522-31,

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n°2007-114 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 11 et 26 du décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particulier de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020, relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu l'arrêté ministériel du 29 janvier 2007 fixant la liste des options pour les concours d'adjoints techniques territoriaux de 1<sup>ère</sup> classe en application de l'article 3 du décret n°2007-108 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux de 1<sup>ère</sup> classe.

Vu l'arrêté n° 2023-122 du 18 avril 2023 portant ouverture de la session 2024 de l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,

Vu l'arrêté n° 2023-320 du 27 novembre 2023 portant liste des membres susceptibles de siéger dans les jurys de concours et examens professionnels organisés pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégorie A, B et C de la fonction publique territoriale, par le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne d'Ile-de-France, pour l'année 2024,

Vu ensemble les arrêtés n° 2022-244 du 14 septembre 2022, et n° 2015-153 du 29 avril 2015 donnant délégation de signature à Monsieur Benoît HAUDIER, Directeur Général Adjoint chargé des concours, de la santé et de l'action sociale, et à Madame Martine BARBEROUX, Directrice des concours,

Vu le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué parmi les membres titulaires et suppléants de la Commission Administrative Paritaire de la catégorie « C »,

Vu la convention relative à la co-organisation des concours et des examens professionnels entre les centres de gestion de la région Ile-de-France,

Considérant qu'il convient de procéder à la constitution du jury de la session 2024 de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,

**ARRETE**

**Article 1** : Le jury de la session 2024 de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, se compose comme suit :

**Collège des fonctionnaires territoriaux**

Fabrice BOURDON, agent de maîtrise territorial principal au SIDORESTO (syndicat intercommunal à vocation unique) de Vitry-sur-Seine

Liakhat DJANY, président du jury, ingénieur territorial à Villeneuve-Saint-Georges

Soufiane EL MOUNAFIS, représentant du personnel de catégorie « C » à la CAP

Franck GAYDIER, ingénieur territorial à Plaine Commune  
Olivia HUARD, attachée territoriale principale à Orly  
Déborah MABILLEAU, technicien territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe au département de Seine-Saint-Denis  
Karine MULLET, suppléante du président du jury, ingénieur territorial principal à Nogent-sur-Marne  
Carlos QUINTINO, technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à la région Ile-de-France

**Collège des personnalités qualifiées**

Pierre-Albert BATONGA, directeur service environnement à Nanterre  
Djamila BENKERROU, chef de secteur espace public à Est-Ensemble  
Franck DESBOEUF, chargé d'opérations direction des routes au département de Seine-et-Marne  
Nicolas DUCEPT, directeur de l'espace public à la communauté d'agglomération Grand Paris Sud  
Sylvain DUCLOS, responsable de pôle travaux entretien à Montreuil  
Christophe PROUTIERE, gestionnaire technique patrimoine à Aulnay-sous-Bois  
Christophe ROUBE, agent de maîtrise territorial principal à Noisy-le-Sec  
Baba SACKHO, chef de service patrimoine et maintenance au CNFPT

**Collège des élus locaux**

Petroline BÉROT, conseillère municipale d'Evry-Courcouronnes  
Marie-Line CLARIN, conseillère municipale déléguée de La Courneuve  
Nicole MENDY, conseillère municipale de Châtillon  
Annick MIGNON-CACHIN, adjointe au maire de Lognes  
Sylvie PESLERBE, adjointe au maire d'Asnières-sur-Oise  
Daouda SANOGO, adjoint au maire d'Aulnay-sous-Bois  
Leïla SLIMANE, adjointe au maire de Pantin  
Souad TERKI, conseillère municipale de Noisy-le-Sec

**Article 2** : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre Interdépartemental de Gestion, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Fait à Pantin, le 18 décembre 2023

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur général adjoint des concours,  
de la santé et de l'action sociale



Benoît HAUDIER

Publié par affichage sur le site du  
CIG petite couronne

[www.cig929394.fr](http://www.cig929394.fr)

le 08/01/2024